

Nous aussi...

la
cgt

artisanat

Lettre d'information de l'activité Cgt
dans les secteurs de l'artisanat

Commission Cgt
Dialogue social dans l'artisanat
2^e trimestre 2006

Lettre n° 1

Cette lettre d'information trimestrielle est adressée à toutes les organisations Cgt.

Son objectif est de faire connaître à tous, les initiatives, les résultats de notre activité engagés dans l'artisanat.

À partir de nos choix d'actions, et pour faire vivre l'accord du dialogue social signé avec l'Upa.

Nous rassemblerons ici toutes informations permettant de nourrir et de donner de l'ampleur à nos initiatives territoriales ou/et professionnelles.

Pour cette lettre nous avons choisi un titre significatif en soit « NOUS AUSSI », et nous avons créé un logo spécifique.

Nous devons, dans le respect de la charte graphique de la marque Cgt, déterminer un logo significatif pour l'artisanat. Un logo repérable à l'interne comme à l'externe.

Nous avons choisi le triangle rectangle rouge avec inscrit « la Cgt artisanat », un triangle qui recoupe la forme d'outils utilisés par les salariés de l'artisanat, triangulaire comme la truelle du maçon, comme la lame du couteau du boucher comme la lame du ciseau, triangulaire comme l'équerre des métiers de précision triangulaire comme la spatule, etc.

Ce petit journal sera donc le compagnon de notre activité Cgt dans ce secteur qui concerne 2 200 000 salariés.

Avec l'accord relatif au financement du dialogue social dans l'artisanat, les salariés de ces secteurs ont des moyens de s'organiser pour faire évoluer leurs droits.

Tout est à construire, la Cgt doit ré-
lément investir ce
champ afin d'im-
plicher les salariés
concernés dans les
négociations pari-
itaires de branches et
territoriales. Nous
devons informer,
sensibiliser les sala-
riés sur les dispositifs convention-
nels dans les branches professionnelles.

Ce travail nécessite une implication de nos structures de terrain, c'est un travail de longue haleine.

Créer, former des délégués interen-
treprises ou de sites, voire remplissant
les missions des Chsct sur une même
zone, ou localité... doit être notre
objectif commun ; certaines régions,
comme la Bretagne, le Languedoc-
Rousillon, ont bien avancé sur le dia-
logue social dans l'artisanat.

La Cgt se donne les moyens, pour rassembler les salariés de l'artisanat (2,2 millions) ; des salariés qui ont aussi des préoccupations particulières liées à la taille des entreprises.

Notre ambition d'un million d'ad-
hérents pour un
autre rapport de
force, pour un vé-
ritable statut du tra-
vail salarié et d'une
Sécurité sociale pro-
fessionnelle, passe
par un développe-
ment de la syndi-
calisation dans tous les secteurs.

En mesurant les enjeux auxquels nous sommes confrontés, nous rappelons que la commission exécutive confédérale a mis en place une commission nationale chargée d'étudier chaque demande, chaque dossier présenté par les organisations, l'objectif étant de participer financièrement aux actions de sensibilisations des salariés de l'artisanat.

**Tout
est à
construire**

Commission Cgt « Dialogue social dans l'artisanat »

Financement de l'accord du 12 décembre 2001

L'accord du 12 décembre 2001 relatif au financement du dialogue social dans l'artisanat prévoit que les entreprises, visées dans le champ de l'accord, versent une contribution de 0,15 % de la masse salariale, recouvrée en même temps et mêmes conditions que celle affectée au financement de la formation professionnelle continue. Le montant de la collecte est mutualisé au plan national et réparti comme suit une part à 0,08 % au niveau interprofessionnel, à part égale entre organisations employeurs et syndicales salariés représentatives (Code du travail) et une autre part à 0,07 % au niveau des branches professionnelles relevant du champ d'application de l'accord.

Les organisations professionnelles de l'Upa

Pour mieux connaître nos négociateurs employeurs, sachons que l'union professionnelle Artisanale a été créée en 1975, elle est reconnue en 1983 (Code du travail).

L'Upa regroupe les organisations professionnelles : Capeb, Cnams, Cgad.

La Capeb, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, rassemble 326 000 entreprises soit 38 % du total de l'artisanat, les entreprises du secteur fonctionnent avec le travail de 855 000 Salariés soit 69 % des actifs du Bâtiment, il y a 65 000 apprentis soit 85 % du Bâtiment, elle dispose d'une structuration territoriale de proximité.

La Cnams, Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services rassemble 420 000 entreprises soit 49 % du total de l'artisanat, elles fonctionnent avec le travail de 1 150 000 salariés regroupe onze métiers : automobile, décoration, entretien nettoyage, imprimerie - photo - secrétariat, réparation, santé, soins beauté, textile habillement, travail du bois, du cuir, du

métal, transport, métiers d'art. Implanté dans tous département et région.

La Cgad, Confédération générale de l'alimentation en détail, représente à la fois le commerce indépendant et l'artisanat de l'alimentation dans 300 000 entreprises, sa section artisanale adhérente de l'Upa rassemble elle 111 000 entreprises, soit 13 % de l'artisanat, qui fonctionne avec l'apport du travail des 208 000 salariés, boucherie, boucherie chevaline, boulangerie, charcuterie, chocolaterie - confiserie, crêperie, glacerie, pâtisserie, commerce du poisson et de la conchyliculture, triperie.

(source www.upa.fr)



Vous trouverez toutes les informations et coordonnées départementales / régionales des unions et confédérations employeurs dont vous pouvez avoir besoins en tapant : www.upa.fr

Mise en œuvre de l'accord : dialogue social dans l'artisanat

Les objectifs et l'utilisation des moyens mis en œuvre, comme le dit l'article 3 de l'accord consistent :

- ➔ à renforcer la présence de représentants d'entreprises dans les négociations paritaires de branche et interprofessionnelles ;
- ➔ à développer, en concertation avec les organisations professionnelles d'employeurs, l'information et la sensibilisation des salariés sur les dispositions conventionnelles qui ont été négociées dans les branches professionnelles incluses dans le champ d'application de l'accord.

Les employeurs se doivent de développer les structures territoriales pour les activités incluses dans l'accord afin de renforcer le dialogue social de proximité en concertation avec les organisations syndicales de salariés.

Pour permettre ces objectifs et nos objectifs de développement de la Cgt artisanat ; pour mieux représenter et défendre les revendications et point de vue des salariés du secteur, vous pouvez bénéficier d'une subvention d'aide aux actions de sensibilisations, de renforcement, de mise en place du dialogue social. **Les dossiers sont à adresser conforme à la commission nationale « dialogue social dans l'artisanat », la Cgt 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.**

Pour la mise en place de l'accord sur le développement du dialogue social dans l'artisanat, remplissez le dossier de demande de financement d'actions avec sa fiche 1 et 2, dossier reçu par les unions départementales et les fédérations, qui doivent nous transmettre la demande, si personne ne dispose du dossier redemandé le à la commission.

Après l'accord de la commission, le versement des sommes s'effectuera en trois versements (un à 50 % dès l'accord, un à 30 % après six mois et après compte-rendu, le solde sera donné sur présentation du bilan). Si l'action est programmée sur plusieurs années, les subventions sont accordées par années civiles, les budgets prévisionnels comme les bilans doivent être construit en conséquence.



Artisanat bâtiment bassin d'emploi Perpignanais

Avec 9 233 entreprises de 1 à 9 salariés et 27 000 salariés du bâtiment dans le secteur, avec un dialogue social et une commission régionale qui ne fonctionne pas, seul fonctionne une commission paritaire régionale (frb, frtp, capeb et organisations syndicales).

En ciblant le bassin d'emploi de Perpignan, notre objectif est de :

- 1) parrainer deux fois par mois plusieurs entreprises du btp, en les informant d'une permanence construction ;
- 2) recenser les entreprises en carence d'élections et pouvant prétendre à s'organiser ;
- 3) créer un syndicat de zone de la construction Cgt ;
- 4) organiser des stages d'accueil ;
- 5) et enfin, avec tout cela, réorganiser l'union de la construction du secteur.

Artisanat alimentaire, Action Fnaf

L'ensemble des salariés de l'artisanat alimentaire qui sont, dans leurs majorités, des salariés qualifiés possédant des métiers et des savoir-faire sont couverts par des conventions collectives nationales qui ne reconnaissent pas leurs valeurs, leurs travaux. Un plan de travail est engagé qui vise à une meilleure connaissance du secteur et au renforcement de la Cgt.

En renforçant les coopérations avec les unions départementales et les unions locales, en s'appuyant sur le recensement des syndiqués dit « isolés », la Fnaf aidera à créer des syndicats locaux ou départementaux par profession, en développant l'information sur l'activité syndicale, sur les négociations collectives dans les branches par la parution plus régulière d'infos fédérales « Artisanat ».

Pour faciliter la construction et le suivi du dossier de vos demandes de subventions auprès de la commission, compléter impérativement les fiches 1 & 2 du dossier transmis aux unions départementales et aux fédérations.

Secteur Ambulanciers des Pyrénées-Orientales

Voilà une profession où les employeurs sont organisés, mais il n'y a pas de place pour la négociation, le dialogue social au niveau départemental. Ne reconnaissant pas le syndicat Cgt des ambulanciers 66 créé en 2004 ; d'où problématique pour faire appliquer accord-cadre du 4 mai 2000 d'une façon uniforme sur le département. L'objectif est d'obtenir la reconnaissance de représentants syndicaux interentreprises pour les vingt-six entreprises de moins de onze salariés :

- ➡ en nous appuyant sur les textes de loi qui permettent de créer par voie d'accord des commissions paritaires ou des délégués interentreprises ;
- ➡ avec aussi l'instauration d'élections pour la mise en place de commissions paritaires, débouchant entre autres sur une commission Chsct spécifique ;
- ➡ pour négocier, les salaires, la durée et l'organisation du travail, la formation professionnelle.

Un secteur qui souhaite se coordonner avec l'ensemble des salariés ambulanciers de la profession. Deux objectifs :

- a) syndicalisation de proximité Cgt dans la profession,
- b) initiatives coordonnées avec transport, santé Usd Santé et interprofessionnel.

En Bretagne, le dialogue social dans l'artisanat est engagé

Après l'accord national, un accord régional a été signé en novembre 2002 il a favorisé la mise en place de commissions paritaires départementales ainsi qu'une commission régionale de suivi, sur le développement du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne (en sachant qu'en 1999, un accord a été signé sur le Morbihan).

Les dossiers travaillés portent sur :

- ➡ le mode de représentation de la commission auprès des entreprises,
- ➡ la mise en place de mutuelles de groupe pour les salariés de l'artisanat.

La Cgt a pris une part très active, mais tout reste à faire pour que les salariés soient informés et sensibilisés sur les outils à leur disposition. Une plaquette réalisée est à disposition

Les enjeux sont énormes pour les salariés et le syndicalisme.

Sur la région, l'artisanat représente 12 % de l'emploi breton, les six zones de déploiement Cgt retenues par la dernière conférence régionale concentrent 60 % du salariat breton de l'agro-alimentaire, du commerce et de la construction. La démarche est de prendre en compte ce qui bouge à ce niveau

pour entrer en contact avec ces salariés et construire avec eux des propositions issues de leurs besoins ?

Notre ambition du million de syndiqués, d'un véritable statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle passe par une présence Cgt dans tous ces secteurs.

Dans les départements, une méthode de médiation sera proposée. Il s'agira de réfléchir à la place que prend la Cgt pour la défense de l'intérêt des salariés, sans remettre en cause le rôle des prud'hommes.

Commission Cgt « Dialogue social dans l'artisanat »

Adresse du secrétariat :

Commission nationale
« Dialogue social dans l'artisanat »
La Cgt
263 Rue de Paris
93516 Montreuil cedex

Contact Marie-France Boutroue
Contact Josiane Blanc
Contact Yvon Lassaie
Contact Elisabeth Chartier
Contact Eric Aubin

Téléphone : 01 48 18 84 48
Télécopie : 01 48 18 81 68
Courriel : artisanat@cgt.fr

Les salariés de l'artisanat attendent de notre organisation un engagement concret. C'est ce qu'ils nous disent quand nous les rencontrons. Lors d'un dernier sondage, ils faisaient progresser la Cgt de plus de 10 % dans les Tpe. Cet accord, si nous savons le faire vivre, nous permettra de grandir syndicalement.

Extrait de lettre aux syndiqués de l'artisanat distribuée à Gap (05), à Manosque (04)

... « Nous, vous invitons à nous rencontrer le : xx xx xxxx à xx h xx à l'union locale Cgt de xxxx

Sachez qu'un accord entre l'Upa et les syndicats a été signé, l'objectif de cet accord est de faire vivre le dialogue social dans les professions de l'artisanat (Capeb, Cnams, Cgad, construction, coiffure, boulangerie, hôtellerie - restaurant, pressing, poissonnerie, boucherie, menuiserie,...).

Avec vous, nous examinerons les conditions de sa mise en application dans notre département. Au cours de cet entretien, si vous en êtes d'accord, nous échangerons nos points de vue sur les démarches nécessaires à entreprendre pour sensibiliser les salariés de l'artisanat au dialogue social dans le but d'améliorer la vie, le travail, les conditions de travail des salariés.

Nous pourrions aussi échanger sur ce que doit être le dialogue social dans les professions, dans les entreprises de l'artisanat, sans que cela soit forcément conflictuel, mais plutôt constructif. Nous évoquerons ce que sont les entreprises et leurs concurrences sauvages inégales pour mieux combattre ces inégalités.

Si une concurrence doit s'exercer entre les entreprises, ce ne peut être au détriment des conditions de vie et de travail, comme c'est souvent le cas en payant le moins possible ou en trichant sur vos droits. Si une concurrence doit s'exercer entre les entreprises c'est à partir des critères, qualité du service, qualité de la production, proximité, disponibilité et même qualité des rapports humains.

Dans l'attente, veuillez croire en l'expression de nos salutations syndicalistes les plus sincères. »

Délégués interentreprises, délégué de site, Chsct

Par où commençons-nous notre affaire ? C'est très certainement la première question que tous nous nous sommes posés quand nous avons reçu le dossier « Demande de subvention artisanat » de la commission dialogue social Cgt artisanat. À regarder les plans de travail de différentes organisations territoriales, souvent nous commençons par réunir les syndiqués de l'artisanat tous ensemble ou par profession pour, avec eux, déterminer les axes d'interventions, d'actions sur les différentes professions ou nous avons ou décelons des potentialités. Dans le même temps, nous sollicitons les organisations de l'artisanat locales, pour échanger sur la méthode de mise en place d'instances locales départementales.

Pour notre responsabilité Cgt, nous pouvons, avec les salariés de l'artisanat, rassemblé par profession, déterminer des revendications spécifiques, mais aussi étudier ce que pourraient être les structures territoriales professionnelles pour le dialogue social. Pour commencer, nous disposons d'outil qui existe dans le Code du travail, en quelques endroits elles ont démontré leurs utilités. Ce sont les délégués interentreprises ou commissions paritaires, ce sont les délégués de site, ou les Chsct. La mise en place de ces institutions représentatives des salariés ne peut aujourd'hui se faire que par voie d'accord. N'hésitons pas à nous appuyer sur cet accord de dialogue social dans l'artisanat. Car si les artisans portent cette volonté de dia-

logue social, ils ne pourront s'opposer à construire de telles institutions.

Parce que les salariés de l'artisanat ont besoin que ça bouge, parce que nous avons des rémunérations inférieures d'environ 11 % à la rémunération versée dans les grandes entreprises ; parce que nous avons une protection sociale moindre, parce que nous avons là aussi des inégalités de rémunération entre hommes et femmes - 16 %, parce que nous souffrons là encore d'une précarité d'emploi.

